

HÔPITAL MONTFORT
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 MARS 2019

HÔPITAL MONTFORT

TABLE DES MATIERES

| | PAGE |
|--|------|
| Responsabilités de la direction | 1 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 |
| États financiers non consolidés | |
| État non consolidé de la situation financière | 4 |
| État non consolidé de l'évolution de l'actif net | 5 |
| État non consolidé des pertes de réévaluation cumulées | 6 |
| État non consolidé des résultats | 7 |
| État non consolidé des flux de trésorerie | 8 |
| Notes complémentaires | 9 |

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

Le 30 mai 2019

La direction de l'Hôpital est responsable des états financiers non consolidés, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers non consolidés exposent fidèlement la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2019, ainsi que l'évolution de l'actif net, les pertes de réévaluation, les résultats de ses activités et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

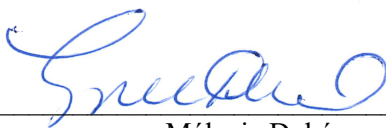
Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Hôpital sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers non consolidés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'Hôpital s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers non consolidés. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers non consolidés principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers non consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été audités par Marciel Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'Association de l'Hôpital Montfort. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers non consolidés.



D' Bernard Leduc
Président-directeur général



Mélanie Dubé

Vice-présidente, Performance, Services généraux et chef de la direction financière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association
Hôpital Montfort

Rapport sur les états financiers non consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de l'Hôpital Montfort, qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et les états non consolidés de l'évolution de l'actif net, des pertes de réévaluation, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Hôpital Montfort au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Hôpital Montfort conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers non consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel sera mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers non consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital Montfort à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital Montfort ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital Montfort.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital Montfort;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital Montfort à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Hôpital Montfort à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Tel qu'il est exigé par la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, les principes comptables contenus dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 2.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 30 mai 2019

HÔPITAL MONTFORT

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

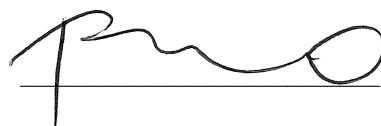
31 MARS 2019

5

| | Fonds d'opération | Fonds de réserves pour immobilisations | 2019 Total | 2018 Total |
|---|----------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF | | | | |
| ACTIF À COURT TERME | | | | |
| Encaisse | 16 663 923 | \$ 9 059 358 | \$ 25 723 281 | \$ 25 652 219 |
| Débiteurs (note 4) | 26 881 125 | - | 26 881 125 | 12 672 408 |
| Stocks | 1 317 429 | - | 1 317 429 | 1 264 728 |
| Frais payés d'avance | 2 561 794 | - | 2 561 794 | 3 072 840 |
| Tranche échéant à court terme des placements (note 5) | - | 11 230 145 | 11 230 145 | 6 470 389 |
| Avances interfonds, sans intérêt (note 12) | 4 185 059 | (4 185 059) | - | - |
| | 51 609 330 | 16 104 444 | 67 713 774 | 49 132 584 |
| PLACEMENTS (note 5) | 5 101 860 | 34 135 934 | 39 237 794 | 50 111 998 |
| IMMOBILISATIONS (note 6) | 193 515 748 | - | 193 515 748 | 197 417 512 |
| ACTIFS INCORPORELS (note 7) | 6 329 531 | - | 6 329 531 | 5 190 952 |
| | 204 947 139 | 34 135 934 | 239 083 073 | 252 720 999 |
| | 256 556 469 | \$ 50 240 378 | \$ 306 796 847 | \$ 301 853 046 |
| PASSIF | | | | |
| PASSIF À COURT TERME | | | | |
| Créditeurs et frais courus (note 9) | 27 667 037 | \$ - | \$ 27 667 037 | \$ 29 745 217 |
| Produits reportés | 543 762 | - | 543 762 | 478 036 |
| | 28 210 799 | - | 28 210 799 | 30 223 253 |
| PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 10) | | | | |
| | 9 905 939 | - | 9 905 939 | 8 950 043 |
| APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 11) | | | | |
| | 158 130 689 | - | 158 130 689 | 154 600 150 |
| | 168 036 628 | - | 168 036 628 | 163 550 193 |
| | 196 247 427 | - | 196 247 427 | 193 773 446 |
| ACTIF NET | | | | |
| Fonds d'opération | 60 360 524 | - | 60 360 524 | 52 621 740 |
| Fonds de réserves pour immobilisations | | | | |
| Part locale des coûts de cycle de vie des édifices | - | 41 425 437 | 41 425 437 | 40 502 113 |
| Projets de transformation | - | 8 814 941 | 8 814 941 | 15 000 000 |
| | 60 360 524 | 50 240 378 | 110 600 902 | 108 123 853 |
| Pertes de réévaluation cumulées | (51 482) | - | (51 482) | (44 253) |
| | 60 309 042 | 50 240 378 | 110 549 420 | 108 079 600 |
| | 256 556 469 | \$ 50 240 378 | \$ 306 796 847 | \$ 301 853 046 |

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

 , administrateur

 , administrateur

HÔPITAL MONTFORT

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

6

| | Fonds d'opération | Fonds de réserves pour immobilisations | | 2019 Total | 2018 Total |
|--|----------------------|---|---------------------------------|----------------|----------------|
| | | Part locale des coûts de cycle de vie des édifices | Projets de transformation | | |
| ACTIF NET | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 52 621 740 | \$ 40 502 113 | \$ 15 000 000 | \$ 108 123 853 | \$ 107 047 398 |
| Excédent des produits sur les charges | 1 553 725 | 923 324 | - | 2 477 049 | 1 076 455 |
| Virement interfonds (note 12) | 6 185 059 | - | (6 185 059) | - | - |
| Solde à la fin de l'exercice | 60 360 524 | \$ 41 425 437 | \$ 8 814 941 | \$ 110 600 902 | \$ 108 123 853 |

HÔPITAL MONTFORT

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES – FONDS D'OPÉRATION

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

7

| | 2019 | 2018 |
|--|-------------|-------------|
| Pertes de réévaluation cumulées au début de l'exercice | (44 253) \$ | (33 435) \$ |
| Pertes non réalisées sur les placements | (7 229) | (10 818) |
| Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice | (51 482) \$ | (44 253) \$ |

HÔPITAL MONTFORT

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

8

| | Fonds d'opération | Fonds de réserves pour immobilisations | 2019 Total | 2018 Total |
|--|----------------------|--|---------------------|---------------------|
| PRODUITS | | | | |
| Allocations du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain | 159 019 753 \$ | - \$ | 159 019 753 \$ | 161 152 043 \$ |
| Services aux patients | 38 394 493 | - | 38 394 493 | 39 985 347 |
| Services auxiliaires et autres | 11 951 737 | - | 11 951 737 | 3 781 580 |
| Programmes à financement spécifique | 3 575 953 | - | 3 575 953 | 2 744 919 |
| Suppléments pour chambres et quote-part des patients | 3 273 453 | - | 3 273 453 | 3 429 081 |
| Intérêts et autres produits de placements | 592 560 | 929 363 | 1 521 923 | 1 366 829 |
| Amortissement des apports afférents aux immobilisations (note 11) | 7 426 011 | - | 7 426 011 | 6 775 860 |
| | 224 233 960 | 929 363 | 225 163 323 | 219 235 659 |
| CHARGES | | | | |
| Salaires | 101 582 354 | - | 101 582 354 | 99 775 174 |
| Avantages sociaux | 29 995 872 | - | 29 995 872 | 28 442 673 |
| Fournitures et autres charges (note 13) | 39 030 089 | 6 039 | 39 036 128 | 38 744 274 |
| Honoraires médicaux | 19 781 033 | - | 19 781 033 | 19 071 239 |
| Fournitures médicales et chirurgicales | 11 257 403 | - | 11 257 403 | 11 053 828 |
| Médicaments | 3 921 560 | - | 3 921 560 | 3 949 541 |
| Programmes à financement spécifique | 3 575 953 | - | 3 575 953 | 2 744 919 |
| Amortissement des immobilisations (note 6) | 11 691 962 | - | 11 691 962 | 12 035 741 |
| Amortissement des actifs incorporels (note 7) | 1 844 009 | - | 1 844 009 | 2 341 815 |
| | 222 680 235 | 6 039 | 222 686 274 | 218 159 204 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | | | | |
| | 1 553 725 \$ | 923 324 \$ | 2 477 049 \$ | 1 076 455 \$ |

HÔPITAL MONTFORT

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

9

| | 2019 | 2018 |
|--|----------------------|----------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 2 477 049 \$ | 1 076 455 \$ |
| Ajustements pour : | | |
| Amortissement des immobilisations | 11 691 962 | 12 035 741 |
| Amortissement des actifs incorporels | 1 844 009 | 2 341 815 |
| Amortissement des apports afférents aux immobilisations | (7 426 011) | (6 775 860) |
| Perte sur cession de placements | - | 214 555 |
| Perte sur radiation d'immobilisations | 7 279 | 9 267 |
| Perte actuarielle nette | 955 896 | 874 404 |
| | 9 550 184 | 9 776 377 |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 14) | (15 762 826) | 2 558 051 |
| | (6 212 642) | 12 334 428 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Variation nette des immobilisations | (7 797 477) | (8 906 150) |
| Variation nette des actifs incorporels | (2 982 588) | (2 975 574) |
| | (10 780 065) | (11 881 724) |
| ACTIVITÉ DE PLACEMENT | | |
| Variation nette des placements | 6 107 219 | (5 071 965) |
| ACTIVITÉ DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations | 10 956 550 | 2 031 635 |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 71 062 | (2 587 626) |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | 25 652 219 | 28 239 845 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | 25 723 281 \$ | 25 652 219 \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Hôpital Montfort est une personne morale sans capital-actions à but non lucratif, constituée le 15 juillet 1969 en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*, dédiée aux soins des patients, à l'éducation des professionnels de la santé et au progrès de la science médicale. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a apporté un changement à la comptabilisation de ses placements en obligations passant de la méthode de comptabilisation à la juste valeur à la méthode de comptabilisation au coût après amortissement. La direction est d'avis que la nouvelle méthode comptable permet de mieux refléter la valeur de réalisation des placements. Le changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétroactive et n'a eu aucun impact sur les résultats de l'Hôpital.

Pour des fins de présentation, un montant de 1 102 075 \$ a été reclassé de l'état non consolidé des pertes de réévaluation cumulées à la rubrique « Placements » de l'état non consolidé de la situation financière pour l'exercice financier clos le 31 mars 2018.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers non consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'Hôpital a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP-4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les états financiers non consolidés tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Entités contrôlées

L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres du conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration de l'Hôpital. De plus, l'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut du savoir Montfort en tant que membre unique de l'Institut. L'Institut a également une obligation de reddition de comptes auprès du conseil d'administration de l'Hôpital. Les données financières de ces entités ne sont pas consolidées dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital, mais sont fournies à la note 15.

Comptabilité par fonds

L'Hôpital utilise la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses activités, soit le Fonds d'opération pour ses opérations quotidiennes et le Fonds de réserves pour immobilisations. Ce dernier comprend la Réserve « Part locale des coûts de cycle de vie des édifices » qui servira à financer l'acquisition future des immobilisations et la Réserve « Projets de transformation » qui servira à financer des projets de nature capitale d'envergure prévus au cours des prochaines années.

Instruments financiers

L'Hôpital évalue ses actifs et ses passifs financiers de la façon suivante :

Encaisse

L'encaisse est évaluée au coût après amortissement.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Placements

Les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Ces placements peuvent être vendus à la suite des fluctuations de marché ou encore pour combler un besoin de liquidité de l'Hôpital ou autre. Les justes valeurs des placements et la hiérarchie de ces justes valeurs sont présentées à la note 5. Elles sont établies en fonction des cours de marché et de techniques d'évaluation fondées sur des données observables.

Les autres placements sont évalués au coût après amortissement de la prime ou escompte, le cas échéant.

Passifs financiers

Les créditeurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La principale estimation porte sur la valeur du passif au titre des prestations constituées. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Apports reçus sous forme de services

L'Hôpital comptabilise les apports importants reçus sous forme de services à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'Hôpital à défaut d'un apport.

Un nombre important de bénévoles consacrent de nombreuses heures à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de leurs apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode de report pour comptabiliser les apports, y compris les allocations du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS).

En vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, l'Hôpital reçoit son financement principalement du RLISS de Champlain. Les allocations sont conclues dans une entente de responsabilisation des services hospitaliers négociée par l'entremise de mécanismes établis par le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Les allocations sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles s'appliquent lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les allocations approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une allocation vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes du RLISS. Le montant final des produits d'exploitation constatés est approuvé de manière définitive lorsque le RLISS examine les rapports financiers et les statistiques de l'Hôpital pour l'exercice. Tout rajustement potentiel découlant de l'examen du RLISS est constaté dans la période où le rajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant du régime d'assurance-maladie provincial, d'autres régimes ou de services, présentés sous les rubriques « Services aux patients » et « Suppléments pour chambres et quote-part des patients », sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les gains et pertes non réalisés sur les placements évalués à la juste valeur sont comptabilisés à l'état non consolidé des pertes de réévaluation cumulées.

Les autres produits de placement sont constatés lorsqu'ils sont réalisés et deviennent exigibles.

Les apports afférents aux immobilisations reçus par l'Hôpital sont reportés et comptabilisés aux produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré à l'exception de l'inventaire de médicaments qui est évalué selon la méthode de l'épuisement successif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en apport est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. L'Hôpital comptabilise l'amortissement des bâtiments, de l'équipement pour l'exploitation des bâtiments et de l'équipement selon la méthode linéaire en utilisant les taux fondés sur leur vie utile prévue pour des périodes variant entre trois et quarante ans.

Les coûts des projets en cours sont accumulés et transférés à titre d'immobilisations lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement des logiciels dossier santé électronique (DSE) est calculé selon la méthode linéaire sur une période de 5 ans.

Les coûts des logiciels en développement sont accumulés et transférés à titre d'actif incorporel lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

Réduction de valeur des immobilisations

L'Hôpital comptabilise en charges dans l'état non consolidé des résultats une réduction de valeur lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Hôpital consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Régimes d'avantages sociaux futurs

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé.

Pour les fins du calcul du coût de l'exercice, le coût des services passés est constaté à l'état non consolidé des résultats lorsqu'ils sont accordés. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du restant de la carrière active des employés (DMERCA).

L'Hôpital est membre du Régime de pension des Hôpitaux de l'Ontario, un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime de retraite, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. L'Hôpital inclut au titre des charges liées au régime le coût des services rendus de l'exercice, l'amortissement des coûts des services passés et les coûts d'intérêt liés aux futures cotisations de l'employeur au régime pour les services passés des employés.

HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

14

4. DÉBITEURS

| | 2019 | 2018 |
|--|----------------------|---------------|
| Allocations du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain et autres instances gouvernementales de l'Ontario | 3 297 011 \$ | 1 475 630 \$ |
| Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario | 10 556 152 | - |
| Services aux patients | 7 931 630 | 7 080 543 |
| Santé Montfort, sans intérêt | 2 484 657 | 2 671 915 |
| Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt | 1 318 970 | 31 448 |
| Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt | 33 300 | 63 010 |
| Montfort Renaissance Inc., sans intérêt | 16 459 | 38 605 |
| Institut du savoir Montfort, sans intérêt | 719 | - |
| Autres | 2 921 941 | 2 367 118 |
| | 28 560 839 | 13 728 269 |
| Provision pour créances douteuses – services aux patients et autres | (1 679 714) | (1 055 861) |
| | 26 881 125 \$ | 12 672 408 \$ |

5. PLACEMENTS

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état non consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

15

5. PLACEMENTS (suite)

| | 2019 | 2018 |
|---|----------------------|---------------|
| FONDS D'OPÉRATION | | |
| <i>Placements évalués à la juste valeur</i> | | |
| Institutions financières | | |
| Actions privilégiées - coût : 1 235 563 \$ (2018 : 1 174 892 \$) | 1 184 273 \$ | 1 131 669 \$ |
| <i>Placements évalués au coût après amortissement</i> | | |
| Obligations | | |
| Fédéral, provincial, municipal - juste valeur : 3 694 542 \$ (2018 : 3 552 553 \$) | 3 723 845 | 3 522 575 |
| Intérêts courus - juste valeur : 193 742 \$ (2018 : 90 378 \$) | 193 742 | 90 378 |
| | 3 917 587 | 3 612 953 |
| | 5 101 860 \$ | 4 744 622 \$ |
| FONDS DE RÉSERVES POUR IMMOBILISATIONS | | |
| Part locale des coûts de cycle de vie des édifices | | |
| <i>Placements évalués au coût après amortissement</i> | | |
| Obligations | | |
| Institutions financières - juste valeur : 25 554 735 \$ (2018 : 29 664 077 \$) | 25 756 747 \$ | 30 514 272 \$ |
| Fédéral, provincial, municipal - juste valeur : 19 331 585 \$ (2018 : 20 647 017 \$) | 19 262 057 | 20 928 875 |
| Intérêts courus - juste valeur : 347 275 \$ (2018 : 394 618 \$) | 347 275 | 394 618 |
| | 45 366 079 | 51 837 765 |
| Tranche échéant à court terme | 11 230 145 | 6 470 389 |
| | 34 135 934 \$ | 45 367 376 \$ |

Les actions privilégiées sont de niveau 1.

Les obligations du Fonds de réserves pour immobilisations et du Fonds d'opération viennent à échéance entre avril 2019 et juin 2027 et portent des taux de rendement variant entre 1,60 % et 5,18 %.

HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

16

6. IMMOBILISATIONS

| | Coût au 1 avril 2018 | Augmentations | Diminutions | Coût au 31 mars 2019 |
|---|-------------------------|---------------|--------------|-------------------------|
| Terrains | 1 636 611 \$ | - \$ | - \$ | 1 636 611 \$ |
| Bâtiments | 237 889 600 | 3 391 588 | - | 241 281 188 |
| Équipement pour l'exploitation des bâtiments | 36 501 306 | 2 429 | - | 36 503 735 |
| Équipement | 67 622 045 | 4 618 479 | 6 675 813 | 65 564 711 |
| Projets en cours | 8 483 183 | 1 999 819 | 2 214 841 | 8 268 161 |
| | 352 132 745 \$ | 10 012 315 \$ | 8 890 654 \$ | 353 254 406 \$ |

| | Amortissement cumulé au 1 avril 2018 | Amortissement | Diminutions | Amortissement cumulé au 31 mars 2019 |
|---|--|---------------|--------------|--|
| Bâtiments | 75 570 814 \$ | 6 465 115 \$ | - \$ | 82 035 929 \$ |
| Équipement pour l'exploitation des bâtiments | 24 788 628 | 1 822 859 | - | 26 611 487 |
| Équipement | 54 355 791 | 3 403 988 | 6 668 537 | 51 091 242 |
| | 154 715 233 \$ | 11 691 962 \$ | 6 668 537 \$ | 159 738 658 \$ |

| | | | | |
|---------------------|----------------|--|--|----------------|
| VALEUR NETTE | 197 417 512 \$ | | | 193 515 748 \$ |
|---------------------|----------------|--|--|----------------|

7. ACTIFS INCORPORELS

| | Coût au 1 avril 2018 | Augmentations | Diminutions | Coût au 31 mars 2019 |
|----------------------------|-------------------------|---------------|--------------|-------------------------|
| Logiciels - DSE | 10 860 017 \$ | 1 737 996 \$ | - \$ | 12 598 013 \$ |
| Logiciels en développement | 3 528 070 | 2 388 018 | 1 143 426 | 4 772 662 |
| | 14 388 087 \$ | 4 126 014 \$ | 1 143 426 \$ | 17 370 675 \$ |

| | Amortissement cumulé au 1 avril 2018 | Amortissement | Diminutions | Amortissement cumulé au 31 mars 2019 |
|-----------------|--|---------------|-------------|--|
| Logiciels - DSE | 9 197 135 \$ | 1 844 009 \$ | - \$ | 11 041 144 \$ |

| | | | | |
|---------------------|--------------|--|--|--------------|
| VALEUR NETTE | 5 190 952 \$ | | | 6 329 531 \$ |
|---------------------|--------------|--|--|--------------|

HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

17

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit autorisée de 3 000 000 \$. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 0,4 %. Au 31 mars 2019 et 2018, cette marge de crédit est inutilisée.

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

| | 2019 | 2018 |
|--|----------------------|----------------------|
| Salaires, avantages sociaux et déductions à la source | 17 596 665 \$ | 18 398 685 \$ |
| Fournisseurs | 7 219 106 | 8 457 530 |
| Remboursement au Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain et autres instances gouvernementales de l'Ontario | 2 532 830 | 2 726 109 |
| Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt | 318 436 | |
| Institut du savoir Montfort, sans intérêt | - | 162 893 |
| | 27 667 037 \$ | 29 745 217 \$ |

10. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Régime de retraite

L'Hôpital participe au Régime de pension des hôpitaux de l'Ontario (RPHO), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Tous les employés à temps complet doivent obligatoirement adhérer au RPHO. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés occasionnels et à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de l'Hôpital pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à 8 747 081 \$ (2018 : 8 415 370 \$).

Avantages postérieurs à l'emploi

L'Hôpital offre également à ses employés des soins de santé, des soins dentaires et des assurances vie et continue de leur offrir ces avantages après leur départ à la retraite. L'obligation liée à ces avantages est basée sur l'évaluation actuarielle datée au 31 mars 2019. Les informations relatives à ces avantages se présentent comme suit :

| | 2019 | 2018 |
|--|---------------|--------------|
| Situation du régime | | |
| Obligation au titre des prestations constituées au début | 10 640 800 \$ | 9 247 500 \$ |
| Coût des services courants | 829 000 | 763 600 |
| (Gain) perte actuariel(le) | (2 257 500) | 588 700 |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées | 366 800 | 337 500 |
| Contribution de l'Hôpital | (343 600) | (296 500) |
| Obligation au titre des prestations constituées à la fin | 9 235 500 | 10 640 800 |
| Passif au titre de prestations constituées | 9 905 939 | 8 950 043 |
| Obligation non constatée (constatée) | (670 439) \$ | 1 690 757 \$ |

HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

18

10. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (suite)

| | 2019 | 2018 |
|---|---------------------|---------------------|
| Hypothèses actuarielles | | |
| Taux d'actualisation sur les passifs | 3,18 % | 3,37 % |
| Augmentation des coûts dentaires | 4,0 % | 4,0 % |
| Augmentation du coût des soins de santé (diminution de 0,5 % par année jusqu'à l'atteinte du taux plancher de 5,0 %) | 6,0 % | 6,5 % |
| Période d'amortissement des pertes actuarielles (DMERCA) | 16,3 ans | 16,8 ans |
| La charge de l'exercice se détaille comme suit : | | |
| | 2019 | 2018 |
| Coût des services courants | 829 000 \$ | 763 600 \$ |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées | 366 800 | 337 500 |
| Amortissement de la perte actuarielle | 103 700 | 69 800 |
| | 1 299 500 \$ | 1 170 900 \$ |

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations.

| | 2019 | 2018 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Solde au début | 154 600 150 \$ | 159 344 375 \$ |
| Apports octroyés au cours de l'exercice ^{a)} | 10 956 550 | 2 031 635 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | | |
| Amortissement des apports liés aux bâtiments | (6 989 743) | (6 388 013) |
| Amortissement des apports liés à l'équipement | (436 268) | (387 847) |
| Solde à la fin | 158 130 689 \$ | 154 600 150 \$ |

a) Les apports octroyés au cours de l'exercice proviennent principalement de trois subventions d'un montant total de 10 884 539 \$ du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, dont 10 556 152 \$ pour le paiement final suite au règlement pour le projet de développement de l'Hôpital Montfort qui s'est terminé en juin 2010. Les apports incluent également un don de 50 000 \$ de l'Association des Bénévoles de l'Hôpital Montfort.

12. VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 6 185 059 \$ a été assigné au Fonds de réserves pour immobilisations - projets de transformation pour financer le projet de transformation de dossier santé électronique. De ce montant, un somme de 2 000 000 \$ a été versée au cours de l'exercice et le solde de 4 185 059 \$ sera versé au cours de l'exercice subséquent.

HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

19

13. FOURNITURES ET AUTRES CHARGES

| | 2019 | 2018 |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Fournitures | 7 149 952 \$ | 8 062 041 \$ |
| Honoraires professionnels | 1 920 127 | 1 537 265 |
| Services achetés | 16 648 040 | 16 548 076 |
| Dépenses des bâtiments et terrains | 1 715 063 | 2 032 840 |
| Dépenses d'équipement | 7 370 625 | 6 560 810 |
| Dépenses diverses | 4 232 321 | 4 003 242 |
| | 39 036 128 \$ | 38 744 274 \$ |

14. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

| | 2019 | 2018 |
|----------------------------|------------------------|---------------------|
| Débiteurs | (14 208 717) \$ | 2 480 620 \$ |
| Stocks | (52 701) | (47 680) |
| Frais payés d'avance | 511 046 | (1 314 694) |
| Créditeurs et frais courus | (2 078 180) | 1 516 148 |
| Produits reportés | 65 726 | (76 343) |
| | (15 762 826) \$ | 2 558 051 \$ |

15. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Hôpital Montfort effectue des transactions avec plusieurs apparentés, lesquelles sont présentées ci-dessous.

Toutes les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Santé Montfort

Santé Montfort est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. Ses objectifs sont d'établir et d'exploiter un centre de soins de longue durée dans l'Est de l'Ontario, d'exploiter une clinique de réadaptation, d'exploiter des services alimentaires et de gérer un contrat avec le ministère de la Défense nationale afin d'offrir des services de santé. L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la plupart des membres de son conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni des services aux patients, administratifs et opérationnels à Santé Montfort pour une valeur d'échange établie entre les apparentés à 7 534 792 \$ (2018 : 7 703 214 \$). Ce montant est inclus sous la rubrique services aux patients à l'état non consolidé des résultats.

15. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

De plus, l'Hôpital s'est engagé à louer une portion de son terrain à Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme. Ce terrain a servi à la construction du centre de soins de longue durée de Santé Montfort. Le bail est pour une période de 20 ans se terminant en mars 2023, pour un montant de 1 \$ annuellement. Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu un montant de 195 103 \$ (2018 : 171 750 \$) de Santé Montfort à titre de loyer pour la clinique de réadaptation. Ce montant est inclus sous la rubrique Services auxiliaires et autres à l'état non consolidé des résultats.

Finalement, l'Hôpital s'est engagé auprès de Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme à verser, pour la location d'un terrain, un loyer annuel de 1 \$ pour une période de 50 ans se terminant en juin 2068. Le bâtiment du futur site du Carrefour santé d'Orléans sera érigé sur ce terrain.

Fondation Hôpital Montfort et L'Association des Bénévoles de l'Hôpital Montfort

Fondation Hôpital Montfort et L'Association des Bénévoles de l'Hôpital Montfort sont constitués en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Leur objectif respectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. L'Hôpital détient un intérêt économique dans la Fondation Hôpital Montfort et dans L'Association des Bénévoles de l'Hôpital Montfort. Les deux entités versent des dons à l'Hôpital annuellement.

Montfort Renaissance Inc.

Montfort Renaissance Inc. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. Sa mission est de revendiquer, de développer et d'offrir un éventail de services de santé mentale communautaire. L'Hôpital détient un intérêt économique dans Montfort Renaissance Inc. L'Hôpital a confié l'exploitation du centre de sevrage d'Ottawa à Montfort Renaissance Inc. À ce titre, un montant de 1 790 966 \$ (2018 : 1 711 633 \$) a été versé à Montfort Renaissance Inc., soit la somme que l'Hôpital a reçu du Réseau local d'intégration des services de Santé de Champlain. Ce montant est inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

L'Hôpital a également accordé une licence d'occupation des locaux et d'équipement relatif au centre de sevrage à Montfort Renaissance Inc. En contrepartie, Montfort Renaissance Inc. paie un droit de licence minimum mensuel de 1 \$ ainsi qu'un droit de licence additionnel représentant les coûts d'opération liés à l'immeuble. Cette entente est renouvelable annuellement.

Institut du savoir Montfort

L'Institut du savoir Montfort (l'Institut) est un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la loi canadienne sur les organisations à but non lucratif afin d'opérer une institution dédiée à la création et à la transmission des connaissances, tout en faisant la promotion des objectifs de l'Hôpital Montfort. L'Hôpital est le membre unique de l'Institut du savoir Montfort et exerce un contrôle sur les activités de l'Institut.

HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

21

15. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Institut du savoir Montfort (suite)

L'Institut est engagé d'après un contrat de services avec l'Hôpital Montfort pour l'octroi réciproque de services conseils et de services externalisés. En vertu de ce contrat de services, l'Institut s'engage à offrir des services scientifiques, d'enseignement, de développement professionnel continu et de bibliothèque à l'Hôpital. L'Hôpital s'engage à offrir des services de ressources humaines, de finances, de déploiement et d'administration des solutions informatiques, de communication, d'évaluation éthique, de maintenance, de désignations et autres à l'Institut, et ce, à titre gratuit. La valeur d'échange, valeur établie par les apparentés, pour les services achetés par l'Hôpital Montfort auprès de l'Institut au cours de l'exercice est de 3 935 918 \$ (2018 : 3 877 140 \$). Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

Les états financiers des organismes apparentés à l'Hôpital sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les sommaires financiers de la Fondation Hôpital Montfort, de L'Association des Bénévoles de l'Hôpital Montfort, de Santé Montfort, de Montfort Renaissance Inc. et de l'Institut du savoir Montfort au 31 mars 2019 et 2018, se présentent comme suit :

| | Fondation Hôpital Montfort | | L'Association des Bénévoles de l'Hôpital Montfort | |
|--|-------------------------------|----------------|--|----------------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 (Non audité) | 2018 (Non audité) |
| ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE | | | | |
| Actif | 17 799 023 \$ | 16 991 619 \$ | 745 404 \$ | 698 171 \$ |
| Passif | 3 503 243 | 3 219 442 | 6 912 | 8 577 |
| Actif net | 14 295 780 \$ | 13 772 177 \$ | 738 492 \$ | 689 594 \$ |
| ÉTAT DES RÉSULTATS | | | | |
| Produits | 5 519 647 \$ | 6 191 228 \$ | 432 107 \$ | 362 527 \$ |
| Charges | 2 939 438 | 2 815 355 | 327 539 | 288 279 |
| Excédent avant dons et autres éléments | 2 580 209 | 3 375 873 | 104 568 | 74 248 |
| Dons à l'Hôpital Montfort | (60 514) | (1 552 816) | (50 000) | (53 501) |
| Dons à l'Institut du savoir Montfort | (2 116 551) | (2 134 095) | - | - |
| Autres éléments | 120 459 | 12 380 | (5 670) | (1 916) |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 523 603 \$ | (298 658) \$ | 48 898 \$ | 18 831 \$ |
| ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE | | | | |
| Activités d'exploitation | 2 441 016 \$ | (900 389) \$ | 48 269 \$ | 25 398 \$ |
| Activités d'investissement | 815 704 \$ | (5 256 517) \$ | (13 041) \$ | 2 184 \$ |
| Activités de financement | (958 787) \$ | (914 487) \$ | - \$ | - \$ |

HÔPITAL MONTFORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

22

15. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

| | Santé Montfort | | Montfort Renaissance Inc. | |
|--|---------------------|---------------------|------------------------------------|---------------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE | | | | |
| Actif | 52 242 492 \$ | 52 380 795 \$ | 18 776 941 \$ | 19 248 092 \$ |
| Passif | 45 627 985 | 46 418 674 | 16 244 779 | 16 756 825 |
| Actif net | 6 614 507 \$ | 5 962 121 \$ | 2 532 162 \$ | 2 491 267 \$ |
| ÉTAT DES RÉSULTATS | | | | |
| Produits | 5 625 180 \$ | 4 959 436 \$ | 10 488 650 \$ | 9 856 828 \$ |
| Charges | 4 972 794 | 5 435 259 | 10 447 755 | 9 720 610 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 652 386 \$ | (475 823) \$ | 40 895 \$ | 136 218 \$ |
| ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE | | | | |
| Activités d'exploitation | 2 154 960 \$ | (941 665) \$ | 668 862 \$ | 1 103 450 \$ |
| Activités d'investissement | 688 041 \$ | 2 272 007 \$ | (706 389) \$ | (203 502) \$ |
| Activités de financement | (1 323 053) \$ | (2 035 281) \$ | (776 733) \$ | (168 845) \$ |
| | | | Institut du savoir Montfort | |
| | | | 2019 | 2018 |
| ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE | | | | |
| Actif | | | 5 382 560 \$ | 5 882 282 \$ |
| Passif | | | 4 275 627 | 4 807 741 |
| Actif net | | | 1 106 933 \$ | 1 074 541 \$ |
| ÉTAT DES RÉSULTATS | | | | |
| Produits | | | 7 433 994 \$ | 6 889 395 \$ |
| Charges | | | 7 464 802 | 6 764 230 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | | | (30 808) \$ | 125 165 \$ |
| ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE | | | | |
| Activités d'exploitation | | | (990 786) \$ | (1 644 558) \$ |
| Activités d'investissement | | | (2 018 838) \$ | (730) \$ |
| Activités de financement | | | 997 517 \$ | 3 148 243 \$ |

15. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Autres intérêts économiques

Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated

L'Hôpital est un membre fondateur de Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated (« ORHLS »). ORHLS a été créé dans le but de fournir des services de buanderie aux hôpitaux membres sur une base de coût par services. L'entité, un organisme sans but lucratif, est incorporé sans capital-actions en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario.

Au 31 mars 2019, l'Hôpital détient une portion de l'actif net de ORHLS pour un montant 1 176 201 \$ (2018 : 1 154 325 \$) sur l'actif net total de 13 016 413 \$ (2018 : 12 835 901 \$). Ce montant n'est pas inclus dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 1 975 300 \$ (2018 : 2 003 233 \$) à ORHLS pour des services de buanderie. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Champlain Hospital Health Services (CHSS) et l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO)

L'Hôpital est membre fondateur de Champlain Hospital Health Services (CHSS) et de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO). Ces entités ont été créées respectivement dans le but de fournir des services d'achat de nourriture, d'agir à titre de regroupement d'achat ainsi que de fournir des services de laboratoire. Ces entités sont des organismes sans but lucratif incorporés sans capital-actions en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 124 801 \$ (2018 : 130 759 \$) à CHSS pour faire partie d'un regroupement d'achat, et 9 244 085 \$ à ALREO (2018 : 9 319 632 \$) pour des services de laboratoire. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Au 31 mars 2019, les montants à payer à CHSS s'élèvent à 31 500 \$ (2018 : 29 959 \$) et sont inclus sous la rubrique Fournisseurs des Crédeurs et frais courus.

16. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

L'Hôpital prend des mesures pour gérer le risque de crédit associé aux services aux patients et établit une provision pour créances douteuses en tenant compte des tendances historiques et d'autres informations telle la situation économique.

La quasi-totalité du total des débiteurs provenant des services aux patients sont à recevoir du Régime d'assurance maladie de l'Ontario, des compagnies d'assurance privées et de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ces derniers respectent les modalités de paiement habituelles. L'Hôpital n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque partie.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité.

Le risque de marché de l'Hôpital réside surtout dans le potentiel de pertes liées à la volatilité des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations du taux d'intérêt sur les frais d'intérêt relatifs aux comptes créditeurs et emprunts, sur les produits de placements, sur la juste valeur des placements et sur la valeur économique de l'actif net.

Une gestion prudente est exercée pour minimiser l'impact de toute fluctuation éventuelle des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque relié à la capacité de l'Hôpital de réunir les fonds nécessaires pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion des liquidités a pour objectif de garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Pour l'ensemble des actifs gérés, ce risque peut résulter une incapacité de liquider ou de dénouer à un juste prix une position prise sur le marché.

La direction revoit sa position de liquidité régulièrement afin de s'assurer de maintenir un niveau de liquidité acceptable et de minimiser tout risque éventuel. L'Hôpital détient actuellement des liquidités suffisantes pour limiter le risque de liquidité.

17. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Carrefour santé d'Orléans

Le Carrefour santé d'Orléans est un projet de centre de santé unique et novateur qui doit regrouper une gamme de soins spécialisés et communautaires.

La construction du centre doit être financé majoritairement par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Il est également prévu que l'Hôpital Montfort et sa communauté devront assumer approximativement 13 % des coûts de ce projet.

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital s'est engagé envers certains fournisseurs pour différents contrats d'une valeur totale de 5 605 186 \$ dont la réalisation s'échelonne jusqu'en octobre 2022. Au 31 mars 2019, la valeur restante de ces engagements totalise 1 403 970 \$.

Projet pour le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital s'est engagé envers un fournisseur pour un contrat d'une valeur totale de 14 623 850 \$ dont la réalisation s'échelonne jusqu'en mars 2022. Au 31 mars 2019, la valeur restante de cet engagement totalise 14 262 516 \$.

18. ÉVENTUALITÉS

Passif éventuel – Équité salariale en négociation avec l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (AIIO)

L'Hôpital s'est engagé dans des négociations qui créeront potentiellement une obligation financière relativement au programme d'équité salariale avec l'AIIO. En date de publication des états financiers non consolidés, la direction ne possédait pas l'information nécessaire pour lui permettre de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Pour cette raison, aucun passif n'a été comptabilisé aux états financiers non consolidés au 31 mars 2019. Tout montant éventuel sera comptabilisé aux charges de l'exercice en cours lorsque le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Caution

L'Hôpital s'est porté garant du remboursement de prêts à long terme contractés par Santé Montfort et la Fondation de l'Hôpital Montfort pour un montant de 25 021 031 \$ (2018 : 28 031 819 \$) et de couvertures de remplacement de risque en vertu d'un contrat de taux d'intérêt pour un montant de 841 177 \$ (2018 : 1 245 730 \$).

L'Hôpital estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de ces garanties est faible.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.